



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

professions de santé

Question écrite n° 34213

Texte de la question

M. Dominique Le Mèner attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la filière universitaire de médecine générale (FUMG). Alors que, pour faire face aux difficultés d'accès aux soins, les collectivités locales se sont engagées pour la création de maisons médicales et de pôles de santé, et pour l'installation de jeunes médecins en zone déficitaire, il demeure néanmoins la question de la formation universitaire qui souffre d'un manque d'enseignants. Le relèvement du *numerus clausus*, décidé lors des précédentes législatures, ne trouve son sens que si l'offre de formation s'appuie sur un nombre suffisant de professionnels ; or, avec 299 enseignants pour la France entière, et un ratio d'un enseignant pour 107 étudiants, la médecine générale souffre d'un manque évident. Les jeunes généralistes demandent donc un engagement sur l'augmentation des enseignants universitaires et chefs de cliniques des universités afin d'accroître l'attractivité de la filière et répondre aux enjeux de la démographie médicale. Il lui demande donc de lui préciser les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

Cette filière, dont la constitution est amorcée depuis cinq ans seulement, a bénéficié de toute l'attention des ministres concernés. Le dialogue constant entre les représentants de la discipline et les membres des cabinets respectifs, lors de différentes rencontres dans les départements ministériels concernés, a toujours eu pour objectif d'identifier ensemble les divers points à améliorer dans cette filière, compte tenu des perspectives de développement, des moyens à mettre en oeuvre et des réalités du vivier en cours de constitution. La mise en place de la filière universitaire de médecine générale se fonde non seulement sur la reconnaissance statutaire mais également sur un engagement sans précédent en moyens humains. Cet effort se retrouve dans les trois voies complémentaires de recrutement que sont l'intégration, le recrutement par concours et le maintien du recrutement d'enseignants associés. La création d'une sous section autonome de médecine générale au sein du Conseil national des Universités (CNU) intervenue en 2015, la poursuite du renforcement des effectifs d'enseignants avec l'annonce par la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes de la création de 80 emplois de chef de clinique de médecine générale attestent de l'engagement du gouvernement à poursuivre la politique engagée.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Le Mèner](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34213

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7953

Réponse publiée au JO le : [24 novembre 2015](#), page 8454